

# Liste des délibérations examinées au conseil municipal du 13 décembre 2023

(article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence: Madame Sonia BRAU, Maire.

<u>Présents</u>: Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ, M. Olivier GALLANT.

<u>Absents excusés</u>: M. Ahmed BELKACEM pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Yves JOURDAN, Mme Jessica BULLIER pouvoir à Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE (jusqu'à son arrivée à 20h40 au point n° 8 inscrit à l'ordre du jour), M. Christophe CAPRONI pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD.

Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales: Madame Sonia BRAU, Maire, pour le point n° 11 inscrit à l'ordre du jour.

Membre du Conseil Municipal dont le pouvoir n'a pas été pris en compte en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales: Monsieur Ahmed BELKACEM pour le point n° 11 inscrit à l'ordre du jour, pouvoir donné à Madame Sonia BRAU sortie de la séance.

Secrétaire: Mme Fanny ACHART-VICTOR

#### **DELIBERATIONS**

Réf 2023/12/1 : Avenant n° 3 à la Convention de prestations de services avec l'association Du Fun Pour Tous.

Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/12/2: Avance sur la subvention 2024 du CCAS.

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/12/3 : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2024.

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/12/4 : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association « PIMMS MEDIATION YVELINES ».

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/12/5 : Convention de mandat de gestion entre la SA d'HLM Les Résidences Yvelines Essonne et la Ville de Saint-Cyr-l'École.

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/12/6: Réservations de logements locatifs sociaux. Convention bilatérale 2024-2026 avec la SA d'HLM Les Résidences Yvelines Essonne.

- Retiré de l'ordre du jour en début de séance

Réf 2023/12/7 : Remplacement d'un représentant suppléant de la commune dans un Syndicat de copropriété (Résidence François Villon).

- adoptée à l'unanimité pour ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le délégué suppléant devant représenter la commune lors de l'assemblée générale de la copropriété de la résidence François Villon où la Ville possède un lot privatif,
- adoptée avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) pour désigner M. Olivier GALLANT comme étant le délégué suppléant susmentionné, la candidature de Mme Marie LITWINOWICZ n'ayant recueilli que 7 voix.

Réf 2023/12/8: Fixation des tarifs de régie publicitaire.

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/12/9 : Adhésion à l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités (AMF).

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/12/10 : Tarification d'un séjour en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant les vacances d'hiver 2024.

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/12/11 : Habilitation de Madame le Maire pour utiliser un véhicule de service de la commune dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

- Adoptée avec 31 voix pour

Réf 2023/12/12: Vente de logements communaux situés au 6, rue Danielle Casanova et au 12, rue de l'Aérostation Maritime

- Adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)

Réf 2023/12/13 : Adoption du règlement budgétaire et financier.

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/12/14 : Extension du dispositif « Pass culture » collectif et individuel pour le cinéma « Les Yeux d'Elsa » et le Théâtre Gérard Philipe.

Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/12/15: Avis du Conseil Municipal sur une demande de dérogation au repos dominical formulée par les sociétés LIDL et PICARD SURGELES S.A.S.

- Avis favorable avec 25 voix pour, 5 voix contre (Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) et 3 abstentions (Mme Brigitte AUBONNET, Mme Lydie DULONGPONT et M. Mehdi BELKACEM).

Réf 2023/12/16 : Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) - Rapport d'activité 2022.

- le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).

#### Réf 2023/12/17 : Syndicat Mixte HYDREAULYS. Rapport d'activité 2022.

- le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'activité 2022 du Syndicat Mixte HYDREAULYS.

#### Réf 2023/12/18 : AQUAVESC. Rapport d'activité 2022.

- le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'activité 2022 du Syndicat Mixte AQUAVESC (précédemment dénommé jusqu'en 2018 Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud ou SMGSEVESC).

### Réf 2023/12/19: Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

- Adoptée à l'unanimité

## Réf 2023/12/20 : Jeux Olympiques. Convention d'occupation privative du domaine public pour l'installation de 2 postes de livraison d'électricité.

- Adoptée à l'unanimité pour conclure une convention d'occupation privative du domaine public communal avec l'association Paris 2024 pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024, pour l'installation de 2 postes de livraison d'électricité, raccordés au réseau ENEDIS dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, moyennant le versement d'une redevance d'occupation du domaine public de 1 200 € à la commune.

Fait à Saint-Cyr-l'École, affiché et publié en ligne, le 18 DEC. 2023

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Les délibérations adoptées mentionnées sur cette liste peuvent faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de la commune de Saint-Cyr-l'École et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles sis 56, avenue de Saint-Cloud à Versailles (78011), notamment par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>, dans un délai de deux mois à compter de la formalité la plus tardive, soit la date de la publication en ligne sur le site internet de la commune indiquée cidessus, soit la date de leur réception en Préfecture.